



## Cotisation retraite en micro entreprise

Par **familyparady**, le **02/04/2010 à 19:16**

Bonjour,  
Je suis actuellement en micro-entreprise et je me pose plusieurs questions à savoir si je dois me mettre en auto entrepreneur ou pas.  
Au niveau des charges c'est identique, on revient à payer 13 % du prix de vente.  
Ma principale inquiétude vient pour la retraite :  
Comment ça marche en micro ?  
Je sais qu'en auto entrepreneur les trimestres sont validés mais pas cotisés et que pour valider 4 trimestres, il faut un peu plus de 24000 € HT de vente l'année.  
Si quelqu'un peu m'éclairer sur le fonctionnement de la retraite en micro entreprise....  
PS : je suis aussi salarié à côté (23h/semaine)  
Merci